

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Véronique RIOU

N/réf. : MB/VR/MB
PJ :

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date :1^{er} avril 2011

Heure de début : ...14 h 30

Heure de fin :16 h 30

Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau.

Présents : Confère liste d'émargement.

Monsieur Marc BERNIER présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Révision du SAGE

▪ **Premières réunions de concertation**

Mademoiselle Astrid PICHODO rappelle le cadre et l'organisation des trois premières réunions thématiques auxquelles ont été conviés les membres de la CLE.

La participation a été assez importante. En effet, la majorité des structures représentées à la CLE étaient présentes lors de ces premières réunions.

Les sujets abordés au cours de ces réunions sont présentés.

Concernant les comptes-rendus de réunion, Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) souhaite que tous les points de vue soient pris en compte et repris dans ces documents. Il lui est rappelé que les comptes-rendus reprennent de façon synthétique l'ensemble des débats et échanges menés. Néanmoins, il est toujours possible de demander explicitement à retranscrire une intervention dans le compte-rendu.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 28
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

■ Proposition d'organisation des deuxièmes réunions de concertation

Mademoiselle Astrid PICHODO précise que les dates pour les deuxièmes réunions de concertation ont changées et qu'elles sont fixées pour :

- le groupe « gestion quantitative » au mardi 19 avril,
- le groupe « qualité de l'eau » au jeudi 21 avril,
- le groupe « fonctionnalité des milieux » au vendredi 22 avril.

Elle présente ensuite la proposition d'organisation pour les deuxièmes réunions thématiques qui se dérouleront en deux temps :

- 1^{ère} partie : échanges autour de la synthèse de la première réunion et des priorités pour le bassin,
- 2^{ème} partie : travail sur les propositions.

Cette organisation sera affinée lors de la réunion de travail avec le président et les vice-présidents.

■ Poursuite de la révision du SAGE

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les différents points et le calendrier proposés pour la poursuite de la révision.

Il est rappelé que le document d'évaluation du SAGE a été mis à disposition des membres de la CLE pour avis. Il n'y a pas eu de retour particulier sur ce document qui sera présenté, pour validation, à la CLE en juin.

La méthode et le projet de cahier des charges pour la prestation d'accompagnement juridique à la révision du SAGE sont présentés pour avis.

La procédure de consultation du SAGE révisé est précisée :

- consultation des assemblées (4 mois),
- consultation du comité de bassin,
- consultation de l'autorité environnementale (avis sous 3 mois),
- enquête publique (entre 1 et 2 mois).

Au total, compte tenu de la préparation des dossiers, il faut compter au minimum un an et demi de consultation.

Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) souhaite que deux points soient soumis à analyse dans le cadre de l'accompagnement juridique :

- la légalité de la maîtrise d'ouvrage des syndicats de bassin pour des travaux sur les cours d'eau non domaniaux,
- les conséquences juridiques des désordres suite à des aménagements qui auraient été réalisés par un syndicat de bassin sur un cours d'eau non domaniaux.

Il est rappelé que les syndicats de bassin réalisent les travaux dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général après enquête publique et autorisation préfectorale et que ceux-ci ne sont réalisés qu'après signature d'un accord avec le propriétaire concerné.

En ce qui concerne la responsabilité en cas de désordre liés aux aménagements, Monsieur Christian SERAIS (MISE de l'Orne) précise que les responsabilités sont partagées lorsqu'il y a une déclaration d'intérêt général mais que seul le propriétaire est responsable s'il y a délégation de maîtrise d'ouvrage.

2. Rapport annuel 2010

Mademoiselle Astrid PICHODO présente le rapport annuel d'activités 2010 (voir diaporama).

Le rapport n'appelle pas de remarque particulière et sera présenté sous la même forme à la CLE.

Il est rappelé que, du fait des élections cantonales de mars 2011, l'élection du président de la CLE devra de nouveau avoir lieu lors de la prochaine réunion de la CLE.

3. Contrat régional de bassin versant 2011-2013

Madame Véronique RIOU rappelle le contexte des financements régionaux pour la mise en œuvre du SAGE et présente le bilan du CRBV 2008-2010 ainsi que les conditions pour pouvoir engager un deuxième contrat.

Il est précisé que, pour obtenir de nouveaux crédits, le taux de paiement des subventions engagées sur le 1^{er} contrat doit être au moins de 80%. Ce taux est actuellement de l'ordre de 50 %.

Néanmoins, il devrait pouvoir augmenter rapidement du fait de :

- la finalisation de projets présentant des sommes importantes,
- la relance des maîtres d'ouvrages pour les inviter à demander les paiements,
- l'annulation de certaines subventions pour lesquelles les projets ne seront pas réalisés.

Afin de faciliter la gestion du 2nd contrat, une attention particulière devra être portée sur l'estimation des montants des projets proposés.

Concernant la différence des coûts entre l'estimation et la réalisation pour la restauration des milieux, Monsieur Roger MAROT explique que le recours à des entreprises locales a permis de limiter le montant des opérations.

Madame Véronique RIOU présente la proposition d'organisation du second contrat et les retours de l'appel à projets. Certains projets et montants sont encore à affiner. Les différents projets proposés pour le contrat 2011-2013 seront présentés, pour validation, à la prochaine réunion de la CLE.

Madame Régine BRUNY pose la question de l'évaluation des résultats du 1^{er} CRBV. En cas d'aménagement, un suivi est maintenant demandé avant et après réalisation afin d'évaluer son impact. Une évaluation du premier contrat est effectivement en cours de réalisation et sera présentée à la prochaine réunion de la CLE.

Les projets découlant des dispositions du futur SAGE pourraient éventuellement être financés via un avenant au CRBV 2011-2013. Toutefois, il est rappelé que l'enveloppe globale du contrat ne change pas, l'avenant permettant uniquement de remobiliser des crédits non utilisés.

Monsieur Christophe BÉCHU indique que plusieurs communes souhaitent se rattacher au groupement de commande pour l'inventaire des zones humides sur le territoire du bassin de l'Ernée. Le montant de cette action pourra être réajusté dans le CRBV en préparation.

4. Dossiers pour avis

1 dossier installation classée pour la protection de l'environnement relatif à un élevage :

- élevage avicole à MARIGNÉ-PEUTON (68 animaux-équivalents) :
Avis favorable.

2 dossiers installation classée pour la protection de l'environnement relatifs à des industries :

- demande d'autorisation d'étendre une unité de rénovation de citernes de propane par la société Energie Service à ÉVRON :
Avis réservé, en demandant de veiller à la bonne réalisation des aménagements prévus.

- régularisation de la situation administrative des activités d'abattage, de découpe et de congélation exploitée par la société Holvia Porc à LAVAL :
Avis favorable, en demandant de veiller à la prise en compte de tous les moyens permettant de préserver la qualité de l'eau et des milieux.

2 dossiers installation classée pour la protection de l'environnement relatifs à des carrières :

- exploitation après renouvellement et extension d'une carrière à MAISONCELLES-DU-MAINE :
Avis favorable, en soulignant toutefois l'incohérence entre le fait qu'il y aurait un faible impact de l'exploitation de la carrière sur le niveau de la nappe et la mise en place d'un soutien des écoulements du ruisseau du Bairon.
- exploitation d'une carrière à THORIGNE-D'ANJOU :
Avis favorable, en demandant toutefois de veiller à ce que ce projet n'entraîne pas de dégradation de la qualité de l'eau ni des milieux.

2 dossiers loi sur l'eau :

- projet d'urbanisation de la section « Barrière », « Pré Pierre » et « Charterie » de LOUVERNE :
Avis favorable.
- prélèvement d'eau dans la Jouanne sur la commune de NEAU :
Avis favorable.

Il est précisé que, suite à l'autorisation de la police de l'eau, le prélèvement a été réalisé en mars 2011 à un moment favorable par rapport au débit de la Jouanne. Cette demande est exceptionnelle étant liée à un abaissement du plan d'eau pour la réalisation de travaux.

Arrêté relatif à l'interdiction dans le département de l'Orne de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau :

Avis favorable.

Avis sur l'organisation du programme d'action de prévention des inondations (suite à donner au PAPI Maine) :

Avis favorable.

5. Questions diverses

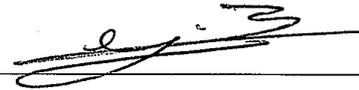
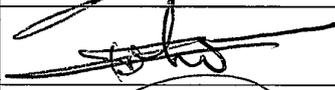
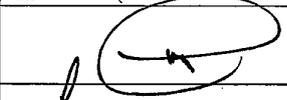
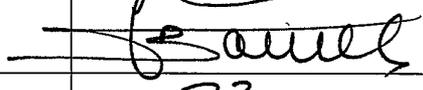
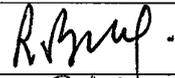
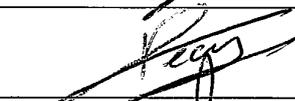
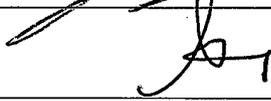
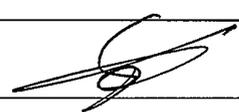
La plaquette Phyt'Eau Propre 53 « guide pratique et retours d'expériences des communes mayennaise 2010 » est présentée. Cette plaquette sera mise à disposition des membres de la CLE, lors de la prochaine réunion de la CLE et sur le site Internet du SAGE.

Le Président de la commission locale de l'eau,



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du bureau du 1^{er} avril 2011

1 ^{er} collège	Monsieur PERRIER Michel Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Madame Nicole BOUILLON Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne	
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
	Monsieur Gaël de CHEFFONTAINES Adjoint au maire de FROMENTIÈRES	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Parc naturel régional Normandie-Maine	excusé
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat du bassin de l'Ernée	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat du bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat de bassin du Vicoin	
2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	733
	Madame Régine BRUNY Sauvegarde de l'Anjou	
	Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne	
	Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	
	Monsieur Jean POIRIER Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
3 ^{ème} Collège	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	Excusé
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÈNER	
	ONEMA Monsieur Olivier LEROYER	
	MISE de la Mayenne Madame Christine CADILLON	excusée
	MISE de l'Orne Monsieur Christian SERAIS	
	MISE de Maine-et-Loire Monsieur Gaël MELAN	excusé